



mise a pied a titre conservatoire

Par **sourget**, le **14/01/2013** à **12:57**

Bonjour

Employé en cdi depuis un ans dans une entreprise de transports

Mon employeur ne respecte pas le contact de travail Salaire jamais complet et en retard La semaine dernière es fais office de mon droit de retrait (j ai téléphoner à l assurance qui m'a indiquer que les véhicule 19 t n étais plus assurer depuis juillet

J ai dénoncer ces fais auprès de la gendarmerie et la médecine du travail ma mis en itt (travailleur handicapé)

À ce jour mon employeur m'a envoyer un recommander pour une notification de mise à pied à titre conservatoire

À ce jour plus de revenu (salaire de décembre toujours pas verser)

Besoin de conseil merci

Par **P.M.**, le **14/01/2013** à **13:28**

Bonjour,

L'employeur doit avec concomitance vous convoquer à un entretien préalable au licenciement et je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...